

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2023

Membres présents : 12

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlene BODARD, Patricia CORDIER, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Pascal ROUSSEL, Francis RINGOT, Valérie de SARIAC.

Absents excusés :

Thibault DAPREMONT – a donné son pouvoir à Annie MANDION

Sébastien GAY – a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE

Bruno GROSSI – a donné son pouvoir à Agnès THIBAUT

Après avoir présenté ses vœux, Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

### Ordre du jour :

#### COMMUNE

- Licence de taxi
- Tour du Loir et Cher

#### EAU ET ASSAINISSEMENT

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
- Admission en non-valeur (facture d'eau impayée)

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### COMMUNE

**PV du conseil du 25 novembre 2022** : adoption à l'unanimité

**Licence de taxi** : le transfert ou la vente s'opère selon un protocole de vérifications demandé par la préfecture et effectué par le maire de la commune. M. Ibanez ayant satisfait à ces obligations, Mme le Maire, après avis favorable du Conseil, peut prendre l'arrêté en faveur de l'acquéreur, M. Thévenin, qui, à défaut, d'être un Marcigaultais, est déjà taxi à Saint Viâtre.

**Tour du Loir et Cher** : celui-ci aura lieu le samedi 15 avril 2023. La traversée de Marcilly (route de Salbris/route de Neung) est prévue à 13h18. La mairie est en recherche de 7 ou 8 bénévoles pour assurer la sécurité. Avec l'accord du Conseil, il en coûtera à la municipalité 0.12 € par habitant, soit 89.28 € !

**Centre de loisirs** : projet de convention avec la communauté de communes de la Sologne des Rivières. A la relecture par le Conseil, il ressort que, compte tenu du coût demandé (50 € par enfant et par jour), il importe de préciser que ce dispositif ponctuel ne concerne que les mercredis comme initialement demandé. Il y a également lieu de mentionner le remboursement de la CAF. Un prochain conseil, fixé au lundi 6 février 2023 validera la mouture définitive dans ce sens.

## **EAU ET ASSAINISSEMENT**

### ***Rapport sur le service public d'eau potable exercice 2021 :***

Le nombre d'abonnés est passé de 472 à 485. La différence entre le volume consommé autorisé (49 341 m<sup>3</sup>) et le volume mis en distribution (17 669 m<sup>3</sup> en production et 44 887 m<sup>3</sup> en importation), soit 13 215 m<sup>3</sup> et étiquetée « pertes » a trouvé son explication : s'il existe une consommation propre au fonctionnement de la commune non facturée (école, mairie, salle des fêtes, stade, nettoyage de la station d'épuration, arrosage, château d'eau et vidange, purge des bornes d'incendie...) relativement mineure, les résultats de l'audit du réseau de 60 km n'ayant pas détecté de fuites, la majeure partie est à attribuer au volume d'eau dans les canalisations nécessaire à la pression sur le réseau ! Les indicateurs de performance sont positifs et le prix de l'eau reste peu cher en comparaison de nombreuses communes.

### ***Rapport sur le service public de l'assainissement collectif 2021 :***

Celui-ci dessert 342 abonnés. Un réajustement du tarif a été nécessaire et voté par le Conseil pour 2022. L'évacuation des boues se fait par épandage après analyse. La station d'épuration déjà ancienne va nécessiter des améliorations coûteuses.

Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité.

**Admission en non-valeur** pour une créance irrécouvrable de 502 € (cas de surendettement). Unanimité.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit pour le repas de l'association de handball de la Sologne des Etangs le 18 mars 2023. Accord à l'unanimité
- Arrivée de la fibre à Marcilly : une 1<sup>ère</sup> réunion d'information conduite par Val de Loire Fibre aura lieu en mairie le 31 janvier 2023 à 14h
- Eglise : l'installation du chantier a démarré
- Grève du 19 janvier 2023 : service minimum organisé par le SIVOS
- Foot féminin : quelques nouvelles adhésions sont attendues. Faire de la publicité !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance

Le Maire